

# PRESTATAIRE

## L'UNA DES 3 VALLEES est l'employeur

Vous pouvez bénéficier de l'aide à domicile dans le cadre de diverses prestations  
Vous êtes :

### RETRAITÉ ( prestation aide à domicile)

- **Une étude des besoins gratuite** est réalisée à votre domicile pour l'évaluer le nombre d'heures nécessaires.
- Votre dossier constitué par l'UNA DES 3 VALLEES est transmis à la caisse de retraite concernée.
- **Une participation horaire peut** vous être demandée en fonction de vos ressources.
- **Votre prise en charge** est renouvelable tous les ans.



### ADHÉRENT À UNE MUTUELLE (sans critère d'âge)

L'aide à domicile est sollicitée par le service d'assistance de votre mutuelle dès votre sortie d'hospitalisation.

### SALARIÉS

Votre comité d'entreprise peut vous proposer le « chèque domicile » ou « ticket emploi domicile ».

# MANDATAIRE

C'est un service en parallèle avec l'aide ménagère, il répond aux demandes des particuliers qui ne peuvent prétendre aux aides habituellement mises en place auprès des caisses de retraite, des mairies et des mutuelles.

## VOUS ETES L'EMPLOYEUR DE L'AIDE A DOMICILE

Vous établirez un contrat de mandat avec l'UNA DES 3 VALLEES qui effectuera toutes les démarches administratives relatives à l'emploi de personnel (recrutement, contrat de travail, fiches de paie, déclarations de l'URSSAF et remplacement si vous le souhaitez).

VOUS POUVEZ EMPLOYER UNE AIDE A DOMICILE QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION OU VOTRE AGE.

### RETRAITÉS

En complément de vos heures attribuées au titre de l'aide ménagère

Dans le cadre de la prestation « garde à domicile » certaines caisses de retraite attribuent une aide financière exceptionnelle pour faire face à une situation difficile (sortie d'hôpital).

### EN ACTIVITÉ

L'association peut vous fournir une aide pour les travaux ménagers.

# GARDE D'ENFANTS



Besoin de faire garder vos enfants chez vous

Reprise du travail

Activités périscolaires

Sortie d'école

Imprévu – enfant malade

Horaires décalés

Garde partagée (2 familles)

Vacances scolaires

Aide à l'arrivée de bébé



Des professionnels formés à la petite enfance

Agréé pour les enfants dès leur naissance par la Direccte

## VOS AVANTAGES

Si vous faites appel à un service agréé ou si vous employez un salarié à domicile, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 50% des rémunérations versées. De plus, pour l'activité prestataire, vous avez la possibilité de régler avec des CESU préfinancés.

## ALLOCATION

### PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

L'APA consiste à aider et soulager le bénéficiaire dans les tâches du quotidien.

L'UNA des trois Vallées est autorisée par le département du Pas-de-Calais depuis le 01 janvier 2011 à intervenir dans le cadre de l'APA.

**Les dossiers de demande sont à retirer en mairie et une évaluation de votre état de santé par l'équipe médico-sociale du Département sera réalisée.**

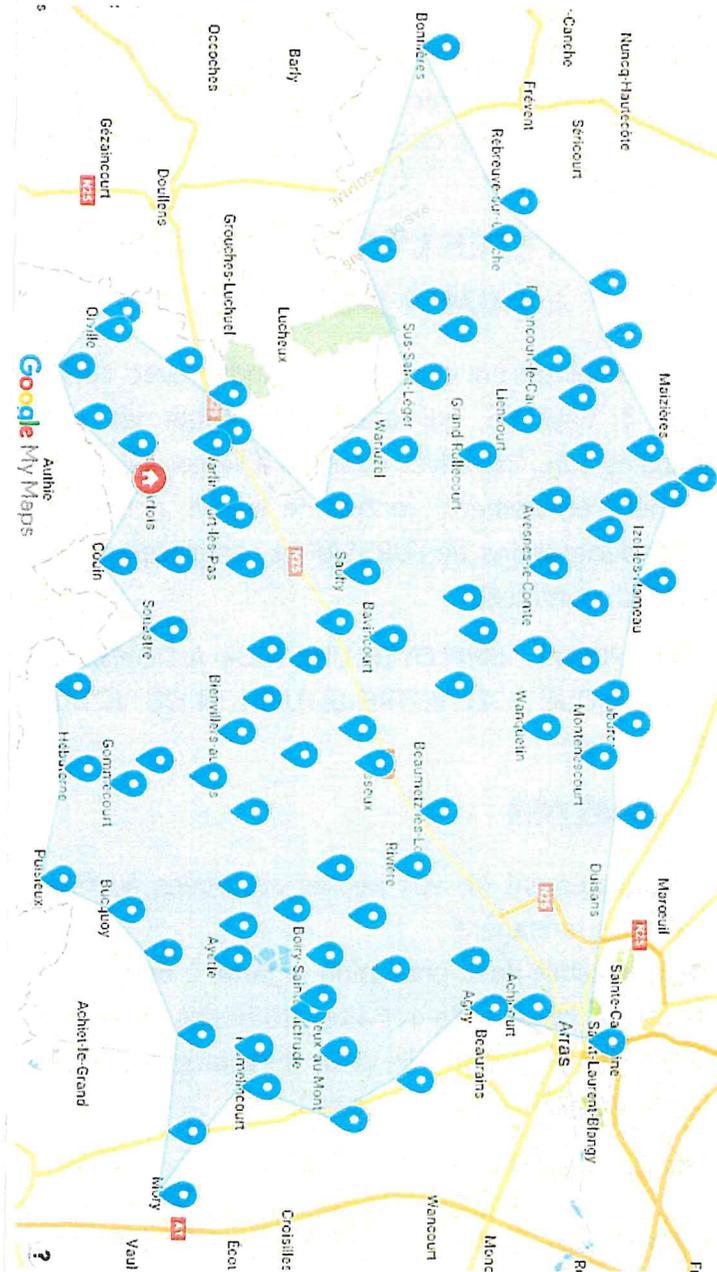
## CONDITIONS D'INTERVENTION

### PAR SECTEUR

**Une équipe d'intervenantes vous sera proposée.** Cette équipe vous garantit un accompagnement de qualité pour votre maintien à domicile, coordonné par une responsable de secteur et une intervenante « référente » de terrain.

## Notre territoire d'intervention

Plus de 100 communes rurales



Version du 03/05/2019



## SERVICE D'AIDE A DOMICILE



Un simple Appel **03.21.07.09.01**

- Aide aux personnes âgées
- Aide aux personnes en situation de handicap
- Prestation de confort
- Garde d'enfants (dès la naissance)



Ouvert du lundi au jeudi  
8h30 – 12h30 / 14h00 – 17h30

Le vendredi  
8h30 – 12h30 / 14h00 – 16h30



10 rue du Châtelet - 62760 PAS EN ARTOIS



Membre de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.



SAP/528244411